



Marché aux Truffes de Sainte-Alvère

Lettre aux apporteurs

18/1627
PhD/AR

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que le marché aux truffes 2018-2019 débutera le **lundi 26 novembre 2018**, et se tiendra sous la Halle de Sainte-Alvère, Place du Marché aux Truffes, jusqu'au lundi 25 février 2019.

Afin que l'ouverture au public puisse se faire à partir de 10 heures, **le Conseil Municipal et le comité du marché aux truffes ont décidé que l'accueil des apporteurs se ferait entre 8 h et 9 h au plus tard.**

Les commissaires vous demandent de respecter ces horaires afin d'avoir le temps de vérifier et classer les truffes avant l'ouverture au public. Aucun producteur ne sera accepté après 9 h.

Je vous rappelle que la halle dispose d'une annexe (le chapiteau) qui accueillera les producteurs qui n'auraient pas de place sous la halle. Nous vous demandons d'être respectueux d'autrui et de bien vouloir, en cas d'affluence, restreindre votre emplacement autant que possible.

Le tarif des emplacements est fixé à 5,50 € par marché ou 55 € l'abonnement à la saison.

Les truffes proposées à la vente devront être lavées, brossées et ressuyées correctement, **les degrés suffisants de maturité devront être respectés.** Nous vous demandons de prêter une attention particulière à la maturité des truffes notamment lors du premier marché, pour éviter les mêmes pertes que l'an dernier.

Pendant le temps de la vérification faite par les commissaires à la qualité, un café vous sera proposé.

Comme l'an dernier, des modifications de dates, dues aux fêtes de fin d'année ont été apportées :

Les modifications sont donc les suivantes : le marché du lundi 24 décembre 2018 est annulé. En contrepartie, le marché aura lieu le jeudi 20 décembre et le jeudi 27 décembre. Le marché reprendra son déroulement normal à partir du lundi 31 janvier 2018 qui est maintenu.

De plus, à partir de cette nouvelle saison, l'APVT aura l'autorisation, avec l'accord du Service de Protection des Consommateurs de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (ex : DGCCRF), d'acheter les truffes 30 minutes avant l'ouverture officielle au public afin d'honorer ses commandes.

Une note est jointe à la présente pour vous rappeler les règles du marché, et ce, pour un bon fonctionnement.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune balance alimentaire autre que les balances officielles ne sera autorisée pour les transactions (conformément à la demande du Service de Protection des Consommateurs de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations – ex DGCCRF). Les balances alimentaires personnelles pourront être tolérées sur le lieu de vente pour la négociation.

Dans le cadre de notre démarche de développement durable, il serait souhaitable que les informations soient communiquées par mail, si vous possédez une adresse mail merci de bien vouloir nous la communiquer.

En comptant sur votre coopération qui permettra à notre marché de maintenir sa réputation de qualité, je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Conseiller Général Honoraire
Philippe DUCENE



Terroir de la truffe et de la fraise

Mairie : 22 rue de la République Sainte-Alvère 24510 Val de Louyre et Caudeau 05 53 73 55 80 / télécopie 05 53 73 55 99 / mairie@ville-sainte-alvere.fr

Mairie déléguée : le bourg Cendrieux 24380 Val de Louyre et Caudeau 05 53 03 22 43 / mairie@cendrieux.fr

Mairie : déléguée le bourg St Laurent des Bâtons 24510 Val de Louyre et Caudeau 05 53 22 72 01 / mairie.stlaurentdesbatons.mairie@wanadoo.fr